



DÉCISION MUNICIPALE N°2025_173

OBJET : SERVICE SOCIAL – CONTRAT DE RESERVATION POUR LA PRESTATION « UN REGARD SUR PIERREFONDS », EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025, A INTERVENIR AVEC L'E.P.L « OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités, le Centre social souhaite proposer à son public senior, pour 50 personnes maximum (accompagnateur compris) une journée comprenant la visite guidée du Château de Pierrefonds, un déjeuner puis une visite conférence à la Clairière de l'Armistice, qui se déroulera le jeudi 18 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de l'E.P.L « Office de tourisme de la Communauté de Communes des Lisières » apparait comme celle répondant le mieux aux besoins de la Commune ;

DECIDE

Article 1er :

Signer le contrat de réservation n°25060011 avec l'E.P.L « Office de tourisme de la Communauté de Communes des Lisières », sise 1 Place de l'Hôtel de ville – 60350 PIERREFONDS ; et **accepter** les conditions générales de ventes.

Article 2 :

S'acquitter du montant de la prestation établi à **3 305 euros T.T.C** (Trois mille trois cent cinq euros Toutes Taxes Comprises) ; et les **verser** par mandat administratif, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 08/07/2025
Publié(e) le : 08/07/2025
Exécutoire le : 08/07/2025

Fait à PIERRELAYE, le 07/07/2025

Le Maire,

Michel VALLADE





Contrat de réservation

OT Pierrefonds, Lisières de l'Oise
1 Place de L'Hôtel de Ville
60350 Pierrefonds
03.44.42.81.44
contact@destination-pierrefonds.fr

Mairie de Pierrelaye – Centre social
42 bis rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE
+33 1 34 32 41 90
e.pennehouat@ville-pierrelaye.fr

Suivi par PIERROUX Inès
06.81.18.45.07
ines.pierroux@destination-pierrefonds.fr

Dossier N°25060011
Participants : 50

Jour	Désignation	Qte
18/09/2025	Un regard sur Pierrefonds Le 18/09/2025	50
	Entrée adulte au Château de Pierrefonds Le 18/09/2025 à 10:00	
	Forfait visite guidée du château de Pierrefonds Le 18/09/2025 à 10:00	
	Déjeuner sur Pierrefonds Le 18/09/2025 à 12:30	
	Entrée adulte à la Clairière de l'Armistice Le 18/09/2025 à 15:00	
	Visite-conférence à la Clairière de l'Armistice Le 18/09/2025 à 15:00	
	Frais de dossier Le 18/09/2025 à 15:00	

Total TTC 3 305,00 €

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Informations complémentaires :

Lieu du rendez-vous

Pour la visite guidée du château, rendez-vous à l'Office de Tourisme. Pour la Clairière de l'Armistice, rdv au parking. Stationnement bus à Pierrefonds : -Dépose-minute possible Place de l'Hôtel de Ville -Stationnement Rue Sœur Aurélie devant le cimetière.

Le tarif comprend :

- 50 billets d'entrées groupe au Château de Pierrefonds - Une prestation de visite-conférence (2h00) en Français du Château de Pierrefonds avec 2 guides-conférenciers, pour un groupe de 50 personnes - Un déjeuner (apéritif, entrée, plat, dessert; 1/4 de vin, eau plate, café ou thé)

pour 50 personnes dans un restaurant de Pierrefonds (Repas chauffeur – gratuit -> Merci de nous préciser si le chauffeur déjeunera au restaurant) - Une prestation de visite-conférence en Français de la Clairière de l'Armistice avec 2 guides-conférenciers, pour un groupe de 50 personnes

Le tarif ne comprend pas :

- Le transport pour se rendre sur les lieux. - Les dépenses personnelles. - Toutes prestations non indiquées dans le programme. - Les assurances (annulation, assistance), car le client ne les prend pas.

Pour rappel :

-Le prix total est toujours impacté par le nombre de participants : plus vous êtes nombreux plus le tarif par personne diminue. Inversement, moins vous êtes nombreux, plus le tarif par personne augmente. -La facturation est arrêtée dès réception de l'effectif définitif (15 jours avant pour les journées avec repas, 7 jours pour les journées sans repas). Aucun ajout ou retrait de participant ne sera possible passé la date indiquée.

Je soussigné(e) : **M. Michel VALLADE**

_____ Fonction ou titre :: Maire

atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes et les accepte.

Adresse de facturation : 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE

Numéro de SIRET : 219 504 883 00014

Règlements

- Virement - BIC = TRPUFRP1 IBAN = FR76 1007 1600 0000 0020 0452 464 → *Mandat administratif*
 Chèque - Ordre : Régie OT Pierrefonds CCLO

Conditions de paiement

Règlement sous 30 jours à compter de la date d'émission de la facture

(déposée sur CHORUS PRO)

Le contrat de réservation doit nous être retourné avant le : 18/07/2025.

À défaut la disponibilité des prestations réservées ne pourra pas être garantie.

Établi en deux exemplaires originaux

Le 25/06/2025

L'Office de Tourisme

Le client

Pour la Commune de Pierrelaye
M. Vallade, Maire



[Handwritten signature]